

Commune de Saint-Ouen-de-Mimbré

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
01/12/2022	01/12/2022	15	14	14
L'an deux mil vingt et deux, Le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		Étaient présents : M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON arrivée à 20h03, M. Jean- BRIERE, Mme Audrey MONTAJAULT, Mme Danielle BERTHEAS, M. Emmanuel THIMONT, M. Jean-Paul FABRE, M. Frédéric SILLÉ, Mme Céline HIRON, Mme Aurélie PIOT, Mme Cécile BRETON, M. Christophe LEDUC		
		Absente-excusee : Mme Geneviève BRIFFAULT		
		Secrétaire de Séance : M. Emmanuel THIMONT		
2022-060		FINANCES – Tarifs Cimetière – année 2023		

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu l'article L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2015-077 du 18 novembre 2015 fixant les tarifs à compter du 01/01/2016 comme ci-dessous représentés sur le tableau suivant,
Vu la délibération 2015-078 du 18 novembre 2015 fixant les tarifs d'une case de columbarium comme ci-dessous représentés sur le tableau suivant,
Vu la délibération 2017-211 du 24 octobre 2017 fixant les tarifs concessions cimetière et columbarium à compter du 1^{er} janvier 2018,
Vu la délibération n°2017-212 du 24 octobre 2017 portant sur le règlement municipal du cimetière de Saint-Ouen-de-Mimbré,
Vu la délibération n°2018-043 du 26 avril 2018 portant sur le règlement du cimetière,
Vu la délibération n°2018-053 du 4 juillet 2018 portant sur la modification du règlement municipal du cimetière de Saint-Ouen-de-Mimbré,
Considérant qu'il est nécessaire de fixer les nouveaux tarifs sur l'année 2023,

	2021	2022	2023
Cimetière			
Terrain commun	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Concession individuelle 3m ² - 30 ans	132.00 €	132.00 €	132.00 €
Concession individuelle 3m ² - 50 ans	186.00 €	186.00 €	186.00 €
Concession individuelle enfant – 7 ans – 50 ans (caveau ou cave-urne)	Gratuite dans le secteur 1		
Concession 1m ² pour 2 urne funéraires – 30 ans	132.00 €	132.00 €	132.00 €
Taxe de superposition (3 places) en fonction du sol	96.00 €	96.00 €	96.00 €
Taxe d'introduction d'une urne cinéraire	96.00 €	96.00 €	96.00 €
Columbarium – Jardin du souvenir			
Case pour 2 urnes maximum – 30 ans (le coût de la gravure avec nom, prénom, année de naissance et année de décès est inclus)	750.00 €	750.00 €	750.00 €
Taxe de dispersion (le prix comprend la plaquette nominative pour l'identification du défunt sur la colonne du jardin du souvenir)	50.00 €	50.00 €	50.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article 1 : de fixer les tarifs comme ci-dessus des concessions cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir, à compter du 1^{er} janvier 2023.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif du Nantes, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente décision, et ampliation à Monsieur le Préfet de la Sarthe et à Monsieur le Trésorier de Comie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203058-20221208-2022-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022

COPIE CONFORME AU REGISTRE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus-dits
et ont signé les membres présents.

À Saint Ouen de Mimbré, le 8 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Louis CLÉMENT

